



Proxity est une filiale EDF

## Devis

D291121\_1051  
Lyon, le 29/11/2021

Proxity  
196 Avenue Thiers  
69006 Lyon  
France  
Nicolas MASSACRIER  
nicolas@proxity-edf.com

Communauté de communes Albret  
Communauté  
Centre Haussmann  
10 place Aristide Briand  
47600 Nérac

Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	TVA
<p><b>Pass Proxity - Forfait accompagnement CL lancement, animation et REX</b></p> <p><u>Accompagnement de la collectivité locale : lancement, animation et retours deux fois par an</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de lancement du projet</li> <li>- Paramétrage de l'environnement pour le territoire et page internet du territoire (www.ville.proxity.com)</li> <li>- Réflexion commune autour des actions de communication et d'animation autour du lancement, puis des dates clés d'animation au cours de l'année</li> <li>- Paramétrage des messages d'animation (Bienvenue, réservation bon plan, ...) et de la Newsletter</li> <li>- Personnalisation du site Web et mobile du Pass (ressources graphiques fournies par le client)</li> <li>- Mise en place technique et assistance, mise en place des éléments bancaires puis rapport de données deux fois par an sur les remontées des cartes</li> </ul>	4 250,00 €	1	4 250,00 €	20,00%
<p><b>Pass Proxity - Cartes NFC ou RFID personnalisées</b></p> <p>Cartes technologie NFC / RFID avec encodage et numérotation (possibilité compatibilité objets urbains) Personnalisation : quadri recto/verso - BAT fourni par le client - BAT Final par l'Imprimeur</p>	0,90 €	4 000	3 600,00 €	20,00%
<p><b>Pass Proxity - Prise en charge des frais de gestion commerçants 9 mois</b></p> <p>Prise en charge des frais de gestion commerçants pendant 9 mois, hors GMS. Tarif valable pour un groupe de 30 commerces.</p>	9 450,00 €	1	9 450,00 €	20,00%

047-200068948-20211221-DEC\_180\_2021-AU  
Regu le 22/12/2021

AR - PREFECTURE

**Pass Proxity - Prise en charge des frais de gestion commerçants 3 mois**

Prise en charge des frais de gestion commerçants pendant **3 mois**, hors GMS. Tarif valable pour un groupe de **30 commerces. (remise 50% sur forfait)**

1 530,00 € 1 1 530,00 € 20,00%

**Chèques cadeaux - Forfait mise en route**

20,00 € 60 1 200,00 € 20,00%

**Forfait prestation de mise en route du système de cartes cadeaux**

Détail de la démarche de mise en route:

- Réunion de lancement du projet et validation du périmètre
- Personnalisation des chèques cadeaux (ressources graphiques fournies par le client)
- Paramétrage back Office
- Rapport DATA sur les remontées des chèques cadeaux
- Ouverture et gestion du compte bancaire dédié à la ville
- Gestion des paiements commerçants
- Mise en forme des chèques cadeaux pour les bénéficiaires
- Impression et fourniture de chèques cadeaux

**Frais de gestion CKDO 5%**

1 000,00 € 1 1 000,00 € 20,00%

Frais de gestion 5% (base sur 20000€ de CKDO de mise en route) pris en charge à la place des commerçants.

**Modalités et conditions de règlement :**  
Par prélèvement

Total HT	21 030,00 €
TVA 20,00%	4 206,00 €

<b>Total TTC</b>	<b>25 236,00 €</b>
------------------	--------------------

Offre valable jusqu'au 31/12/2021

**Bon pour accord  
et signature**

Fait à :

Le :

21 DEC. 2021



## ACCORD D'ENGAGEMENT

### Dispositif de dynamisation de centre-ville - Pass PROXITY

Entre

**La communauté de communes Albret Communauté**, représentée par son Président, Lorenzelli Alain

Et :

PROXITY, SAS au capital de 100€, dont le siège social est situé à Lyon 6<sup>ème</sup>, 196 avenue Thiers, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 840 727 705 RCS LYON, représentée par Mme Véronique Bru en sa qualité de directrice générale, (ci-après « Proximity »)

**La communauté de communes Albret Communauté souhaite déployer un Pass Proximity sur son territoire, bénéficier d'un accompagnement de Proximity (déploiement et animation) et apporter une contribution financière aux commerçants de la communauté de communes Albret Communauté.** Le « Pass Proximity » est utilisable sur un territoire donné, il permet aux commerçants de développer leur activité et incite les citoyens de la commune à consommer dans les commerces de centre-ville adhérents au service. A cet effet, Proximity propose aux commerçants qui le souhaitent la conclusion d'un contrat, en lien avec la **communauté de communes Albret Communauté**, leur permettant de bénéficier d'un dispositif de fidélité collective reposant sur l'usage d'un pass (carte de fidélité) et d'un logiciel dédié, les commerçants adhérents réalisant ensuite des opérations de cagnottage au profit des titulaires des pass.

Ce dispositif global inclut notamment :

- la fourniture aux commerçants des outils : pass, terminaux, logiciel permettant le fonctionnement du programme de fidélité collective (opérations de cagnottage/décagnottage) limité dans un périmètre géographique déterminé ;
- la gestion par Proximity des flux financiers : comptes pivots, gestion des opérations cagnottage / décagnottage ;
- l'animation régulière du territoire incluant une proposition d'un planning événementiel et media, et la désignation au sens de Proximity d'un animateur qui sera le point de contact du territoire.

A titre d'information, le dispositif implique pour les commerçants :

- Taux de cagnottage général (effort de fidélité consommateur) : 2%
- Taux de cagnottage métier de bouche ou exceptionnel : 1%
- Frais de gestion : **1,5% du CA transité par le Pass. Prise en charge d'un an par la collectivité**

**Par la présente, la communauté de communes Albret Communauté confirme son souhait de voir déployer ce dispositif auprès des commerçants situés sur son territoire et d'y contribuer dans les conditions définies ci-dessous**

Date prévisionnelle de lancement : 30/03/2022

- Contribution de la Communauté de Communes au lancement du dispositif / relance de la consommation selon devis ci-joint
  - Cette contribution inclut la prise en charge des frais de gestion commerçants pour N/A mois
- Abondement de la Communauté de Communes au dispositif (facultatif) : 0 €

Le présent accord d'engagement donnera lieu à la conclusion d'une convention entre l'association et Proximity.

Fait à \_\_\_\_\_ Le 21 DEC. 2021 Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

